20

# L'ABBÉ RAYNAL

*AUX*

# ÉTATS-GÉNÉRAUX.

La liberté vient de DIEU ; l'autorité, des Hommes.



*A MARSEILLE.*

1789.

LETTRE adreſſée au Corps de la Bourgeoiſie de la Ville de Marſeille, par M. l'Abbé RAYNAL.

MESSIEURS,

*J'AI ſoixante-ſeize ans. Quatre mois d'une maladie très-douloureuſe viennent de m'ôter le peu de forces phyſiques & morales qu'un âge avancé m'avoit laiſſées. La moindre méditation fatigue mes organes affoiblis. Vous jugerez aiſément que, dans cet état, je ne puis remplir les fonctions de votre Repréſentant avec la dignité convenable à votre Cité, à vous, Meſſieurs, &, s'il m'eſt permis de le dire, à moi-même.*

*Vous trouverez parmi vos Concitoyens des hommes bien plus capables que je ne l'aurois été en aucun temps, d'être vos interprètes. S'il m'étoit permis de vous en indiquer, j'oſerois vous préſenter M. Bertrand, Directeur principal de la Compagnie d'Afrique. Depuis bien des années il étudie, dans le ſilence, la nature des différens Gouvernemens; il en a ſaiſi les rapports; il a fait des combinaiſons nouvelles, qui peuvent être très-utiles dans les heureuſes circonſtances où ſe voit la France. Perſonne ne lui conteſtera*

*la gloire de bien dire, de bien écrire; & je ferois caution de son courag, de sa fermeté, de son désintéressement.*

*Voilà, Messieurs, un de ces enfans que la Patrie peut montrer avec confiance à la Nation assemblée: il y soutiendra, avec l'assurance de la probité & du génie, la gloire & les intérêts de l'ancienne Marseille, & de la Marseille moderne.*

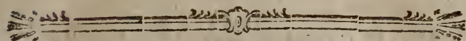
*J'ai l'honneur d'être avec reconnoissance & avec respect,*

*MESSIEURS,*

*Votre, &c.*
Signé, *RAYNAL.*

P. S. *Ce qui me console de ne pouvoir plus servir la France qui m'a proscrit, c'est que je peux me flatter, sur le bord de ma tombe, d'avoir annoncé, précurseur de la raison, d'avoir préparé ses heureuses destinées. Puisse-t-elle oublier, comme moi, tout le mal qu'elle m'a fait, pour avoir pensé & parlé un peu trop tôt, lorsque les têtes, même celles des Ministres, n'étoient pas mûres, lorsque le Parlement brûloit encore les Livres!*

*Une main amie a recueilli, dans mes Ouvrages, tous les principes qui doivent concourir à l'édifice de la nouvelle Constitution. Je vous les envoye, ce sont mes* Cahiers.



# L'ABBÉ RAYNAL AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

## *DISCOURS AU ROI.*

JEUNE Prince, toi qui as pu conserver l'horreur du vice & de la dissipation au milieu de la Cour la plus dissolue & sous le plus inepte des Instituteurs, daigne m'écouter avec indulgence; parce que je suis un homme de bien, & un de tes meilleurs sujets; parce que je n'ai aucune prétention à tes graces, & que, le matin & le soir, je leve des mains pures vers le Ciel pour le bonheur de l'espece humaine, & pour la prospérité & la gloire de ton regne. La hardiesse avec laquelle je te dirai des vérités, que ton prédécesseur n'entendit jamais de la bouche de ses flatteurs, & que tu n'entendras pas davantage de ceux qui t'entourent, est le plus grand éloge que je puisse faire de ton caractere.

Tu regnes sur le plus bel Empire de l'univers.

Malgré la décadence où il eſt tombé, il n'y a aucun endroit de la terre où les arts & les ſciences ſe ſoutiennent avec autant de ſplendeur. Les Nations voiſines ont beſoin de toi, & tu peux te paſſer d'elles. Si tes Provinces jouiſſoient de la fécondité dont elles ſont ſuſceptibles; ſi tes troupes, ſans être beaucoup plus nombreuſes, étoient auſſi diſciplinées qu'elles peuvent l'être; ſi tes revenus, ſans s'accroître, étoient mieux adminiſtrés; ſi l'eſprit d'économie dirigeoit les dépenſes de tes Miniſtres & celles de ton Palais; ſi tes dettes étoient acquittées: quelle puiſſance ſeroit auſſi formidable que la tienne!

Dis-moi, quel eſt le Monarque qui commande à des ſujets auſſi patiens, auſſi fidèles, auſſi affectionnés? Eſt-il une Nation plus franche, plus active, plus induſtrieuſe? L'Europe entiere n'y a-t-elle pas pris cet eſprit ſocial qui diſtingue ſi heureuſement notre âge des ſiecles qui l'ont précédé? Les hommes d'Etat de tous les pays n'ont-ils pas jugé ton Empire inépuiſable? Toi-même, tu connoîtras toute l'étendue de ſes reſſources, ſi tu te dis ſans délai: » Je ſuis jeune, mais je veux le bien. La fer» meté triomphe de tous les obſtacles. Qu'on » me préſente un tableau fidèle de ma ſitua» tion: quel qu'il ſoit, je n'en ſerai point ef-

» frayé ». Tu as ordonné, je vais obéir. Ah! si, tandis que je parlerai, deux larmes s'échappent de tes yeux, nous sommes sauvés.

Lorsqu'un événement inattendu fit passer le sceptre dans tes mains inexpérimentées, la Marine Françoise, un moment, un seul moment redoutable, avoit cessé d'exister. La foiblesse, le désordre, la corruption l'avoient replongée dans le néant, d'où elle étoit sortie à l'époque la plus brillante de la Monarchie. Elle n'avoit pu ni défendre nos possessions éloignées, ni préserver nos côtes de l'invasion & du pillage. Sur toutes les plages du globe, nos Navigateurs, nos Commerçans étoient exposés à des avaries ruineuses, & à des humiliations cent fois plus intolérables.

Les forces & les trésors de la Nation avoient été prodigués pour des intérêts étrangers, & peut être opposés aux nôtres. Mais qu'est-ce que l'or, qu'est-ce que le sang en comparaison de l'honneur! Nos armes autrefois si redoutées n'inspiroient plus aucun effroi. A peine nous accordoit-on du courage.

Nos Envoyés, qui, si long-tems, allerent moins négocier dans les autres Cours, qu'y manifester les intentions, j'ai presque dit les volontés de leur Maître, nos Envoyés étoient dédaignés. Les transactions les plus impor-

tantes y étoient conclues, ſans qu'on s'en fût expliqué avec eux. Des Puiſſances aliées partageoient entre elles des Empires à notre inſu ; A notre inſu ! A-t-on jamais annoncé d'une maniere plus outrageante & moins équivoque le peu de poids dont on nous comptoit dans la balance generale des affaires politiques de l'Europe? O ſplendeur ! ô reſpect du nom français ! qu'étois tu devenu ?

Voilà, jeune Souverain, ta poſition hors des limites de ton Empire. Tu baiſſes les yeux, tu n'oſes la regarder. Au dedans elle n'eſt pas meilleure ; j'en atteſte cette continuité de banqueroutes exécutées d'année en année, de mois en mois, ſous le regne de tes prédéceſſeurs. C'eſt ainſi qu'on a conduit inſenſiblement à la derniere indigence, une multitude de ſujets, à qui l'on n'eut d'autres reproches à faire que d'avoir indiſcrettement confié leur fortune à leurs Souverains, & d'avoir ignoré la valeur de leur promeſſe ſacrée. On rougiroit de manquer à ſon ennemi, & les Rois, les peres de la patrie, ne rougiſſent point de manquer auſſi cruellement, auſſi baſſement à leurs enfans ! O proſtitution abominable de leurs fermens ! Encore ſi ces malheureuſes victimes pouvoient ſe conſoler par la néceſſité des circonſtances ! par l'urgence toujours renaiſſante des beſoins

publics : mais c'eſt après des années d'une longue paix, que ces perfidies ont été conſenties, ſans qu'on en vît d'autre motif que le pillage des Finances abandonnées à une foule de mains auſſi viles que rapaces. Vois-en la chaîne deſcendre du Trône vers ſes premières marches, & de là s'étendre vers les derniers confins de la ſociété. Vois ce qui arrive, lorſque le Monarque ſépare ſes intérêts des intérêts de ſes peuples.

Jette les yeux ſur la Capitale de ton Empire, & tu y trouveras deux claſſes de citoyens. Les uns, regorgeant de richeſſes, étalent un luxe qui indigne ceux qu'il ne corrompt pas ; les autres, plongés dans l'indigence, l'accroiſſent encore par le maſque d'une aiſance qui leur manque : car telle eſt la puiſſance de l'or lorſqu'il eſt devenu le dieu d'une Nation, qu'il ſupplée à tout talent, qu'il remplace toute vertu, qu'il faut avoir des richeſſes ou faire croire qu'on en a. Au milieu de ce ramas d'hommes diſſolus, tu verras quelques citoyens laborieux, honnêtes, économes, induſtrieux, à demi proſcrits par des lois vicieuſes que l'intolérance a dictées, éloignés de toutes les fonctions publiques, toujours prêts à s'expatrier, parce qu'il ne leur eſt pas permis de s'enraciner par des propriétés, dans un Etat où ils exiſtent ſans honneur civil

& ſans ſécurité. Fixe tes regards ſur les Provinces où s'éteignent tous les genres d'induſtrie ; tu les verras ſuccombant ſous le fardeau des impoſitions & ſous les vexations auſſi variées que cruelles de la nuée des ſatellites du Traitant.

Abaiſſe-les enſuite ſur les campagnes, & conſidére d'un œil ſec, ſi tu le peux, celui qui nous enrichit, condamné à mourir de miſere, l'infortuné Laboureur auquel il reſte à peine, des terres qu'il a cultivées, aſſez de paille pour couvrir ſa chaumiere & ſe faire un lit. Vois le concuſſionnaire protégé tourner, auprès de ſa pauvre demeure, pour trouver dans l'apparence de quelque amélioration à ſon triſte ſort, le prétexte de redoubler ſes extorſions. Vois des troupes d'hommes qui n'ont rien, quitter dès l'aurore leur habitation, & s'acheminer, eux, leurs femmes, leurs enfans, leurs beſtiaux, ſans ſalaire, ſans nourriture, à la confection des routes, dont l'avantage n'eſt que pour ceux qui poſſedent tout.

Je le vois. Ton ame ſenſible eſt accablée de douleur ; & tu demandes, en ſoupirant, quel eſt le remede à tant de maux ? On te le dira, tu te le diras à toi-même. Mais auparavant, ſache que le Monarque qui n'a que des vertus pacifiques peut ſe faire aimer de ſes ſujets, mais qu'il n'y a que la force qui

le faſſe reſpecter de ſes voiſins ; que les Rois n'ont point de parens, & que les pactes de famille ne durent qu'autant que les contractans y trouvent leur intérêt ; qu'il y a encore moins de fonds à faire ſur ton alliance avec une Maiſon artificieuſe, qui exige rigoureuſement l'obſervation des traités faits avec elle, ſans jamais manquer de prétexte pour en éluder les conditions, lorſqu'elles traverſent ſon agrandiſſement ; qu'un Roi, le ſeul homme qui ignore s'il a à ſes côtés un véritable ami, n'en a point hors de ſes Etats, & ne doit compter que ſur lui-même ; qu'un Empire ne peut pas plus ſubſiſter ſans mœurs & ſans vertu qu'une famille particuliere, qu'il s'avance comme elle à ſa ruine par les diſſipations, & ne peut ſe relever, comme elle, que par l'économie ; que le faſte n'ajoute rien à la majeſté du Trône ; qu'un de tes Aïeux ne ſe montra jamais plus grand, que lorſque, accompagné de quelques gardes qui lui étoient utiles, plus ſimplement vêtu qu'un de ſes ſujets, le dos appuyé contre un chêne, il écoutoit les plaintes & décidoit les différends; & que ton Etat ſortira de l'abîme creuſé par tes Aïeux, ſi tu te réſous à conformer ta conduite à celle d'un particulier riche, mais obéré, & cependant aſſez honnête pour vou-

loir satisfaire aux engagemens inconsidérés de ses peres, & assez juste pour s'indigner de tous les moyens tyranniques & les rejetter.

Demande-toi pendant le jour, pendant la nuit, au milieu du tumulte de ta Cour, dans le silence de ton cabinet, lorsque tu méditeras (& quel est l'instant où tu ne dusses pas méditer sur le bonheur de vingt-deux millions d'hommes que tu chéris, qui t'aiment, & qui pressent par leurs vœux le moment de t'adorer ? ) demande-toi si ton intention est de perpétuer les profusions insensées de ton Palais.

De garder cette multitude d'Officiers grands & subalternes qui te dévorent.

D'éterniser le dispendieux entretien de tant de châteaux inutiles, & les énormes salaires de ceux qui les gouvernent.

De doubler, tripler les dépenses de ta Maison par des voyages non moins coûteux qu'inutiles.

De dissiper en fêtes scandaleuses la subsistance de ton peuple.

De permettre qu'on éleve sous tes yeux des tables d'un jeu ruineux, source d'avilissement & de corruption.

D'épuiser ton trésor pour fournir au faste des tiens, & leur continuer un état dont la magnificence soit l'émule de la tienne.

De souffrir que l'exemple d'un luxe perfide dérange la tête de nos femmes & fasse le désespoir de leurs époux.

De sacrifier chaque jour à la nourrriture de tes chevaux, des subsistances dont l'équivalent nourriroit plusieurs milliers de tes sujets, qui meurent de faim & de misere.

D'accorder à des membres qui ne sont déjà que trop gratifiés, & à des Militaires largement stipendiés pendant de longues années d'oisiveté, des sommes extraordinaires pour des opérations qui sont de leur devoir, que dans tout autre Gouvernement que le tien, ils exécuteroient à leurs depens.

De persister dans l'infructueuse possession de Domaines immenses qui ne rendent rien, & dont l'aliénation, en acquittant une partie de ta dette, accroîtroit & ton revenu & la richesse de la Nation. Celui à qui tout appartient comme Souverain, ne doit rien avoir comme particulier.

De te prêter à l'insatiable avidité de tes Courtisans, & des Courtisans de tes proches.

De permettre que les Grands, les Magistrats, tous les hommes puissans ou protégés de ton Empire, continuent d'écarter loin d'eux le fardeau de l'impôt, pour le faire retomber sur le peuple: espece de concussion, contre laquelle

le gémiſſement des opprimés & les remontrances des hommes éclairés réclament inutilement & depuis ſi long temps.

De confirmer dans un Corps qui poſſede le quart des biens du Royaume le privilège abſurde de s'impoſer à ſa diſcrétion, & par l'épithete de *gratuits*, qu'il ne rougit pas de donner à ſes ſubſides, de te ſignifier qu'il ne te doit rien; qu'il n'en a pas moins droit à ta protection & à tous les avantages de la ſociété, ſans en acquitter aucune des charges, & que tu n'en as aucun à ſa reconnoiſſance.

Lorſqu'à ces queſtions tu auras fait toi-même les réponſes juſtes & vraies que ton ame ſenſible & royale t'inſpirera, agis en conſéquence. Sois ferme, ne te laiſſe ébranler par aucune de ces repréſentations que la duplicité & l'intérêt perſonnel imagineront pour t'arrêter, peut-être même pour t'inſpirer de l'effroi; & ſois sûr d'être bientôt le plus honoré & le plus redoutable des Potentats de la terre.

Oui, Louis XVI, tel eſt le ſort qui t'attend; & c'eſt dans la confiance que tu l'obtiendras, que je ſuis attaché à la vie. Il ne me reſte plus qu'un mot à te dire, mais il eſt important. C'eſt de regarder comme le plus dangereux des impoſteurs, comme l'en-

nemi le plus cruel de notre bonheur & de ta gloire, le flatteur impudent qui ne balancera pas à t'aſſoupir dans une tranquillité funeſte; ſoit en affoibliſſant à tes yeux la peinture affligeante de ta ſituation, ſoit en t'exagérant l'indigence, le danger, la difficulté de l'emploi des reſſources qui ſe préſenteront à ton eſprit.

Tu entendras murmurer autour de toi: *Cela ne ſe peut; & quand cela ſe pourroit, ce ſont des innovations.* Des innovations! ſoit. Mais tant de découvertes dans les ſciences & dans les arts n'en ont-elles pas été? L'art de bien gouverner eſt-il donc le ſeul qu'on ne puiſſe perfectionner? L'aſſemblée des Etats d'une grande Nation, le retour à la liberté primitive, l'exercice reſpectable des premiers actes de la juſtice naturelle, ſeroient-ce donc des innovations?

---

## *DU GOUVERNEMENT.*

LE Gouvernement doit ſa naiſſance à la néceſſité de prévenir & de réprimer les injures que les Aſſociés avoient à craindre les uns de la part des autres. C'eſt la ſentinelle qui veille

pour empêcher que les travaux communs ne ſoient troublés.

Ainſi la ſociété eſt née des beſoins des hommes; le Gouvernement eſt né de leurs vices. La ſociété tend toujours au bien, le Gouvernem<sup>t</sup>. doit toujours tendre à réprimer le mal. La ſociété eſt la premiere; elle eſt, dans ſon origine, indépendante & libre : le Gouvernement a été inſtitué pour elle, & n'eſt que ſon inſtrument. C'eſt à l'une à commander, c'eſt à l'autre à le ſervir. La ſociété a créé la force publique; le Gouvernement qui l'a reçue d'elle, doit la conſacrer tout entiere à ſon uſage.

Les formes de Gouvernement, du choix, & du choix libre des premiers aïeux, quelque ſanction qu'elles puiſſent avoir reçue, ou du ferment, ou du concert unanime, ou de leur permanence, ſont-elles obligatoires pour leurs deſcendans?

Si les peuples ſont heureux ſous la forme de leur Gouvernement, ils le garderont. S'ils ſont malheureux, l'impoſſibilité de ſouffrir davantage & plus long-temps les déterminera à la changer : mouvement ſalutaire, que l'oppreſſeur appellera révolte, bien qu'il ne ſoit que l'exercice légitime d'un droit inaliénable & naturel de l'homme qu'on opprime, & même de l'homme qu'on n'opprime pas.

On veut, on choisit pour soi. On ne sauroit vouloir ni choisir pour un autre ; & il seroit insensé de vouloir, de choisir pour celui qui n'est pas encore né, pour celui qui est à des siecles de son existence. Point d'individu qui, mécontent de la forme du Gouvernement de son pays, n'en puisse aller chercher ailleurs une meilleure. Point de société qui n'ait, à changer la sienne, la même liberté qu'eurent ses ancêtres à l'adopter. Sur ce point, les sociétés en sont comme au premier moment de leur civilisation. Sans quoi il y auroit un grand mal ; que dis-je ? le plus grand des maux seroit sans remede. Des millions d'hommes auroient été condamnés à un malheur sans fin.

Il n'est nulle forme de Gouvernement dont la prérogative soit d'être immuable

Nulle autorité politique, qui, créée hier ou il y a mille ans, ne puisse être abrogée dans dix ans ou demain.

Nulle puissance, si respectable, si sacrée qu'elle soit, autorisée à regarder l'Etat comme sa propriété.

Quiconque pense autrement est un esclave. C'est un idolâtre de l'œuvre de ses mains.

Quiconque pense autrement est un insensé,

qui ſe dévoue à une miſere éternelle, qui y dévoue ſa famille, ſes enfans, les enfans de ſes enfans, en accordant à ſes ancêtres le droit de ſtipuler pour lui lorſqu'il n'étoit pas, & en s'arrogeant le droit de ſtipuler pour ſes neveux qui ne ſont pas encore. Toute autorité dans ce monde a commencé, ou par le conſentement des ſujets, ou par la force du Maître. Dans l'un & dans l'autre cas, elle peut finir légitimement. Rien ne preſcrit pour la tyrannie contre la liberté.

Point de Gouvernement ſans une confiance mutuelle entre celui qui commande & celui qui obéit.

---

## *LA POLITIQUE.*

LA POLITIQUE reſſemble, pour le but & pour l'objet, à l'éducation de la jeuneſſe. L'une & l'autre tendent à former des hommes. Elles doivent, à bien des égards, ſe reſſembler par les moyens. Les peuples ſauvages, quand ils ſe ſont réunis en ſociété, veulent, ainſi que les enfans, être menés par la douceur & réprimés par la force. Faute de l'expérience, qui ſeule forme la raiſon, incapables de ſe gouverner eux-mêmes dans la viciſſitude des événemens

&

& des rapports qu'amene l'état d'une société naissante ; le Gouvernement doit être éclairé pour eux, & les conduire par l'autorité jusqu'à l'âge des lumieres. Aussi les peuples barbares se trouvent-ils naturellement sous les lisieres & la verge du despotisme, jusqu'à ce que les progrès de la société leur aient appris à se conduire par leurs intérêts.

Les peuples policés, semblables aux adolescens plus ou moins avancés, non en raison de leurs facultés, mais du régime de leur premiere institution, dès qu'ils sentent leur force & leurs droits, veulent être ménagés & même respectés par ceux qui les gouvernent. Un fils bien élevé ne doit rien entreprendre sans consulter son pere : un Prince, au contraire, ne doit rien établir sans consulter son peuple. Il y a plus : le fils dans les résolutions où il prend conseil de son pere, souvent ne hazarde que son propre bonheur : un Prince compromet toujours l'intérêt du peuple dans tout ce qu'il statue. L'opinion publique, chez une Nation qui pense & qui parle, est la regle du Gouvernement : jamais il ne la doit heurter sans des raisons publiques, ni la contrarier, sans l'avoir désabusée. C'est d'après cette opinion que le Gouvernement doit modifier toutes ses formes. L'opinion, comme

on le ſait, varie avec les mœurs, les habitudes & les lumieres. Ainſi, tel Prince pourra faire, ſans trouver la moindre réſiſtance, un acte d'autorité, que ſon ſucceſſeur ne renouvelleroit que ſans exciter l'indignation. D'où vient cette différence ? Le premier n'aura pas choqué l'opinion qui n'étoit pas encore née ; le ſecond l'aura bleſſée ouvertement un ſiecle plus tard. L'un aura fait, pour ainſi dire, à l'inſçu du peuple, une démarche dont il aura corrigé ou réparé la violence, par les ſuccès heureux de ſon Gouvernement ; l'autre aura peut-être comblé les malheurs publics par des volontés injuſtes, que devoient perpétuer les premiers abus de ſon autorité. La réclamation publique eſt conſtamment le cri de l'opinion ; & l'opinion générale eſt la regle du Gouvernement : c'eſt parce qu'elle eſt la Reine du monde, que les Rois ſont les Maîtres des hommes. Les Gouvernemens doivent donc s'améliorer, & ſe perfectionner, comme les opinions. Mais quelle eſt la regle des opinions chez les peuples éclairés ? L'intérêt permanent de la ſociété, le ſalut & l'utilité de la Nation. Cet intérêt ſe modifie au gré des événemens & des ſituations ; l'opinion publique & la forme du Gouvernement ſuivent ces différentes modifications.

## *SUR L'ASSERVISSEMENT DES PEUPLES.*

Les Nations, en général, sont plus faites pour sentir que pour penser. La plupart ne se sont jamais avisées d'analyser la nature du pouvoir qui les gouverne. Elles obéissent sans réflexion, & parce qu'elles ont l'habitude d'obéir. L'origine & l'objet des premieres associations nationales leur étant inconnus, toute résistance à leur volonté leur paroît un crime. C'est principalement dans les Etats où les principes de la législation se confondent avec ceux de la religion, que cet aveuglement est ordinaire. L'habitude de croire favorise l'habitude de souffrir. L'homme ne renonce pas impunément à un seul objet : il semble que la nature se venge de celui qui ose ainsi la dégrader. Cette disposition servile de l'ame s'étend à tout. Elle se fait un devoir de résignation comme de bassesse, &, baisant toutes les chaînes avec respect, tremble d'examiner ses loix comme ses dogmes. De même qu'une seule extravagance dans les opi-

nions religieuſes ſuffit pour en faire adopter ſans nombre à des eſprits une fois déçus, une premiere uſurpation du Gouvernement ouvre la porte à toutes les autres. Qui croit le plus, croit le moins ; qui peut le plus, peut le moins. C'eſt par le double abus de la crédulité & de l'autorité que toutes les abſurdités, en matiere de culte & de politique, ſe ſont introduites dans le monde pour écraſer les hommes. Auſſi le premier ſignal de la liberté chez les Nations les a portées à ſecouer ces deux jougs à la fois ; & l'époque où l'eſprit humain commença à diſcuter les abus de l'Egliſe & du Clergé, eſt celle où la raiſon ſentit enfin les droits des peuples, & où le courage eſſaya de poſer les premieres bornes au deſpotiſme.

Les peuples qui ont murmuré tant que l'orage ne faiſoit que de gronder au loin, ſe ſoumettent ſouvent lorſqu'il vient à fondre ſur eux. C'eſt alors qu'ils peſent les avantages & les déſavantages de la réſiſtance ; qu'ils meſurent leurs forces & celles de leurs oppreſſeurs, qu'une terreur panique ſaiſit ceux qui ont tout à perdre & rien à gagner, qu'ils élevent la voix, qu'ils intimident, qu'ils corrompent ; que la diviſion s'éleve entre les eſprits, & que la ſociété ſe partage entre deux

factions qui s'irritent, en viennent quelquefois aux mains, & s'entr'égorgent sous les yeux de leurs tyrans, qui voient couler ce sang avec une douce satisfaction. Mais les tyrans ne trouvent gueres de complices que chez les peuples déjà corrompus. Ce sont les vices qui leur donnent des alliés parmi ceux qu'ils oppriment. C'est la mollesse qui s'épouvante, & n'ose faire l'échange de son repos contre des périls honorables. C'est la vile ambition de commander qui prête ses bras au despotisme, & consent à être esclave pour dominer ; à livrer un peuple pour partager sa dépouille; à renoncer à l'honneur pour obtenir des honneurs & des titres. C'est sur-tout l'indifférente & froide personnalité, dernier vice d'un peuple, dernier crime des Gouvernemens, car c'est toujours le Gouvernement qui l'a fait naître : c'est elle qui, par principe, sacrifie une Nation à un homme, & le bonheur d'un siecle & de la postérité à la jouissance d'un jour & d'un moment.

Faut-il révéler aux Nations les trames qui se forment contre leur liberté ? Faut-il leur dire que, par le complot le plus odieux, depuis des siecles, tous les Princes de l'Europe fabriquent entre eux dans les ténebres du cabinet, cette longue & pesante chaîne dont

les peuples ſe ſentent enveloppés de toutes parts ? Chaque négociation ajoutoit de nouveaux chaînons à ce filet artificieuſement imaginé. Les guerres ne tendoient pas à rendre les Etats plus grands, mais les ſujets plus ſoumis, en ſubſtituant pas à pas le Gouvernement militaire à l'influence douce & lente des loix & des mœurs. Tous les Potentats ſe ſacrifioient également dans leur tyrannie, par leurs conquêtes ou par leurs pertes. Victorieux, ils régnoient avec des armées ; humiliés & défaits, ils commandoient par la miſere à des ſujets puſillanimes. Ennemis ou jaloux entre eux par ambition, ils ne ſe liguoient ou ne s'allioient que pour appeſantir la ſervitude. Soit qu'ils vouluſſent ſouffler la guerre ou conſerver la paix, ils étoient aſſurés de tourner au profit de leur autorité l'aggrandiſſement ou l'affoibliſſement de leurs peuples. S'ils cédoient une province, ils épuiſoient toutes les autres pour la recouvrer ou pour ſe dédommager de ſa perte. S'ils en acquéroient une nouvelle, la fierté qu'ils affectoient au dehors, étoit au dedans dureté, vexation. Ils empruntoient les uns des autres réciproquement tous les arts, toutes les inventions, ſoit de la guerre, ſoit de la paix, qui pouvoient concourir, tantôt à fomenter

les rivalités & les antipathies naturelles, tantôt à oblitérer le caractere des Nations : comme si l'accord tacite de leurs Maîtres eût été de les assujettir les uns par les autres au despotisme qu'ils avoient su préparer de longue main. N'en doutez pas, peuples qui gémissez tous, plus ou moins sourdement, de votre condition : ceux qui ne vous ont jamais aimés, en sont venus à ne vous plus craindre. La tyrannie, dit-on, est l'ouvrage des peuples, & non pas des Rois. Pourquoi la souffre-t-on ? pourquoi ne réclame-t-on pas avec autant de chaleur contre les entreprises du despotisme, qu'il emploie de violence & d'artifice lui-même pour s'emparer de toutes les facultés des hommes ? Mais est il permis de se plaindre & de murmurer sous les verges de l'oppresseur ? N'est-ce pas l'irriter, l'exciter à frapper jusqu'au dernier soupir de la victime ? A ses yeux, les cris de la servitude sont une rébellion. On les étouffe dans une prison, souvent même sur un échaffaud. L'homme qui revendiqueroit les droits de l'homme, périroit dans l'abandon ou dans l'infamie. On est donc réduit à souffrir la tyrannie sous le nom de l'autorité.

Dès - lors à quels outrages l'homme civil n'est-il pas exposé ? S'il a quelque propriété, jusqu'à quel point en est-il assuré, quand il

eſt obligé d'en partager le produit entre l'homme de Cour qui peut attaquer ſon fonds, l'homme de Loi qui lui vend les moyens de le conſerver, l'homme de Guerre qui peut le ravager, & l'homme de Finances qui vient y lever des droits toujours illimités dans le pouvoir qui les exige ? Sans propriété, comment ſe promettre une ſubſiſtance durable ? Quel eſt le genre d'induſtrie à l'abri des événemens de la fortune & des atteintes du Gouvernement ? Il peut arriver que la volonté, d'un Roi ſoit en contradiction avec la volonté de ſes ſujets. Alors, malgré toute ſa juſtice & ſes lumieres, il auroit tort de les dépouiller de leurs droits, même pour leur avantage. Eſt-il jamais permis à un homme, quel qu'il ſoit, de traiter ſes commettans comme un troupeau de bêtes ? On force celles-ci à quitter un mauvais pâturage, pour paſſer dans un plus gras : mais ne feroit-ce pas une tyrannie d'employer la même violence avec une ſociété d'hommes ? S'ils diſent, *Nous ſommes bien ici*: s'ils diſent même d'accord, *Nous y ſommes mal, mais nous voulons y reſter*; il faut tâcher de les éclairer, de les détromper, de les amener à des vues ſaines par la voie de la perſuaſion, mais jamais par celle de la force. Le meilleur des Princes qui auroit fait

le bien contre la volonté générale, feroit criminel, par la feule raifon qu'il auroit outrepaffé fes droits. Il feroit criminel pour le préfent & pour l'avenir : car s'il eft éclairé & jufte, fon fucceffeur, fans être héritier de fa raifon & de fa vertu, hérite affurément de fon autorité, dont la Nation fera la victime. Un premier Defpote, jufte, ferme, éclairé, eft un grand mal ; un fecond Defpote, jufte, ferme, éclairé, feroit un plus grand mal ; un troifieme qui leur fuccéderoit avec ces grandes qualités, feroit le plus terrible fléau dont une Nation pourroit être frappée. On fort de l'efclavage où l'on eft précipité par la violence, on ne fort point de celui où l'on a été conduit par le temps & par la juftice. Si le fommeil d'un peuple eft l'avant-coureur de la perte de fa liberté, quel fommeil plus doux, plus profond, & plus perfide, que celui qui a duré trois regnes, pendant lefquels on a été bercé par les mains de la bonté ?

Peuples, ne permettez donc pas à vos prétendus Maîtres de faire, même le bien, contre votre volonté générale. Songez que la condition de celui qui vous gouverne n'eft pas autre que celle de ce Cacique à qui l'on demandoit s'il avoit des efclaves ? & qui répon-

dit : « Des esclaves ! je n'en connois qu'un » dans ma Contrée, & cet esclave-là, c'est » moi ».

## SUR LA LIBERTÉ.

LA liberté est la propriété de soi. On distingue trois sortes de liberté : la liberté naturelle, la liberté civile, la liberté politique ; c'est-à-dire, la liberté de l'homme, celle du citoyen, & celle du peuple La liberté naturelle est le droit que la nature a donné à tout homme de disposer de soi à sa volonté. La liberté civile est le droit que la société doit garantir à chaque citoyen de pouvoir faire tout ce qui n'est pas contraire aux lois. La liberté politique est l'état d'un peuple qui n'a point aliéné sa souveraineté, & qui fait ses propres lois, ou est associé en partie à sa législation.

La premiere de ces libertés est, après la raison, le caractere distinctif de l'homme. On enchaîne & on assujettit la brute, parce qu'elle n'a aucune notion du juste & de l'injuste, nulle idée de grandeur & de bassesse ; mais en moi la liberté est le principe de mes vices ou de mes vertus. Il n'y a que l'homme libre qui

puiſſe dire , *je veux* ou *je ne veux pas*, & qui puiſſe par conſéquent être digne d'éloge ou de blâme.

Sans la liberté ou la propriété de ſon corps & la jouiſſance de ſon eſprit, on n'eſt ni époux, ni pere, ni parent, ni ami : on n'a ni patrie, ni concitoyens, ni Dieu. Dans la main du méchant, inſtrument de ſa ſcélérateſſe, l'eſclave eſt au deſſous du chien que l'Eſpagnol lâchoit contre l'Américain ; car la conſcience qui manque aux chiens, reſte à l'homme. Celui qui abdique lâchement ſa liberté, ſe voue aux remords & à la plus grande des miſeres qu'un être penſant & ſenſible puiſſe éprouver. S'il n'y a ſous le ſoleil aucune Puiſſance qui puiſſe changer mon organiſation & m'abrutir, il n'y en a aucune qui puiſſe diſpoſer de ma liberté. Dieu eſt mon pere, & non pas mon maître : je ſuis ſon enfant, & non pas ſon eſclave. Comment accorderai je donc au pouvoir de la Politique, ce que je refuſe à la Toute-puiſſance divine ?

Hommes ou Démons, qui que vous ſoyez, oſerez-vous juſtifier les attentats contre mon indépendance par le droit du plus fort? Quoi ! celui qui vient me rendre eſclave, n'eſt point coupable; il uſe de ſes droits ! Où ſont-ils ces droits ? Qui leur a donné un caractere aſſez

ſacré pour faire taire les miens ? Je tiens de la nature le droit de me défendre ; elle ne t'a donc pas donné celui de m'attaquer ? Que ſi tu te crois autoriſé à m'opprimer, parce que tu es plus fort & plus adroit que moi, ne te plains donc pas quand mon bras vigoureux ouvrira ton ſein pour y chercher ton cœur ; ne te plains pas, lorſque, dans tes entrailles déchirées, tu ſentiras la mort que j'y aurai fait paſſer avec tes alimens. Je ſuis plus fort ou plus adroit que toi ; ſois à ton tour victime ; expie maintenant le crime d'avoir été oppreſſeur.

Mais, dit-on, dans toutes les régions, dans tous les ſiécles, l'eſclavage s'eſt plus ou moins généralement établi.

Je le veux ; mais que m'importe ce que les autres peuples ont fait dans les autres âges ? Eſt-ce aux uſages des temps, ou à ſa conſcience qu'il faut en appeler ? Eſt ce l'intérêt, l'aveuglement, la barbarie, ou la raiſon & la juſtice qu'il faut écouter ? Si l'univerſalité d'une pratique en prouvoit l'innocence, l'apologie des uſurpations, des conquêtes, de toutes les ſortes d'oppreſſions, ſeroit achevée.

Il n'eſt que trop vrai que la plupart des Nations ſont dans les fers. La multitude eſt généralement ſacrifiée aux paſſions de quelques oppreſſeurs privilégiés. On ne connoît guere

de région où un homme puiſſe ſe flatter d'être maître de ſa perſonne, de diſpoſer à ſon gré de ſon héritage, de jouir paiſiblement des fruits de ſon induſtrie. Dans les contrées même les moins aſſervies, le citoyen, dépouillé du produit de ſon travail par les beſoins ſans ceſſe renaiſſans d'un Gouverneur avide ou obéré, eſt continuellement gêné ſur les moyens les plus légitimes d'arriver au bonheur. Par-tout des ſuperſtitions extravagantes, des coutumes barbares, des lois ſurannées étouffent la liberté. Elle renaîtra ſans doute un jour de ſes cendres. A meſure que la morale & la politique feront des progrès, l'homme recouvrera ſes droits. L'art de maintenir l'autorité eſt un art délicat, qui demande plus de circonſpection qu'on ne penſe. Ceux qui gouvernent ſont trop accoutumés peut-être à mépriſer les hommes; ils les regardent trop comme des eſclaves courbés par la nature, tandis qu'ils ne le ſont que par l'habitude. Si vous les chargez d'un nouveau poids, prenez garde qu'ils ſe redreſſent avec fureur. N'oubliez pas que le levier de la puiſſance n'a d'autre appui que l'opinion; que la force de ceux qui gouvernent n'eſt réellement que la force de ceux qui ſe laiſſent gouverner. N'avertiſſez pas les peuples, diſtraits par les travaux ou endormis dans les chaînes,

de lever les yeux jufqu'à des vérités trop redoutables pour vous ; & quand ils obéiffent, ne les faites pas fouvenir qu'ils ont le droit de les commander. Dès que le moment de ce réveil fera venu, dès qu'ils auront penfé qu'ils ne font pas faits pour leurs Chefs, mais que leurs Chefs font faits pour eux ; dès qu'une fois ils auront pu fe rapprocher, s'entendre ; & prononcer d'une voix unanime : *Nous ne voulons pas de cette loi, cet ufage nous déplaît* ; point de milieu ; il vous faudra, par une alternative inévitable, ou céder, ou punir, être foibles ou tyrans ; & votre autorité, déformais déteftée ou avilie, quelque parti qu'elle prenne, n'aura à choifir, de la part des peuples, que l'infolence ouverte ou la haîne cachée.

Les grandes révolutions de la liberté font des leçons pour les Defpotes ; elles les avertiffent de ne pas compter fur une trop longue patience des peuples, & fur une éternelle impunité. Ainfi, quand la fociété & les lois fe vengent des crimes des particuliers, l'homme de bien efpere que le châtiment des coupables peut prévenir de nouveaux crimes. La terreur quelquefois tient lieu de juftice au brigand, & de confcience à l'affaffin.

## LES FINANCES.

Jusqu'au funeste regne de Charles VI, les dépenses de la Cour n'avoient jamais passé 94,000 liv.

Mais aussi-tôt que l'épidémie des croisades eut entraîné les François loin de leurs frontieres; aussi-tôt que des ennemis étrangers se porterent en force sur la France, il fallut des fonds réguliers & considérables. Les Rois auroient bien voulu ordonner eux-mêmes ces contributions : plus d'une fois ils le tenterent. La réclamation des gens éclairés les avertit de leurs usurpations, & les révoltes des peuples les forcerent d'y renoncer. Il fallut reconnoître que cette autorité appartenoit à la Nation assemblée, & n'appartenoit qu'à elle. Ils jurerent même à leur sacre, que ce droit sacré, inaliénable, seroit à jamais respecté ; & ce serment eut quelque force durant plusieurs siecles.

Tout le temps que la Couronne n'avoit eu d'autre revenu que le produit de son domaine, c'étoient ses Sénéchaux, ses Baillis qui, chacun dans leur département, étoient chargés du recouvrement des deniers publics. Il fallut

établir un nouvel ordre de choses, lorsque les impositions devinrent générales dans le Royaume. Soit que les taxes portassent sur la personne ou sur les maisons des citoyens; soit qu'on leur demãdât le cinquieme ou le dixieme de leurs récoltes, le cinquantieme ou le centieme de leurs biens meubles & immeubles; soit qu'on fît d'autres combinaisons plus ou moins heureuses : c'étoit une nécessité d'avoir des agens pour recueillir ces différens tributs; & le malheur de l'Etat voulut qu'on les allât chercher en Italie, où l'art de pressurer les peuples avoit déjà fait des progrès immenses.

Ces Financiers, connus sous le nom de Lombards, ne tarderent pas à montrer un génie fertile en inventions frauduleuses.

Après leur expulsion, les Etats Généraux, qui ordonnoient les subsides, se chargerent d'en faire la levée; & cet arrangement continua jusqu'à Charles VII, qui, le premier, se permit d'établir un impôt sans le consentement de la Nation, & qui s'appropria le droit de les faire tous percevoir par ses Délégués.

Sous le regne de Louis XII, le revenu public, qui s'étoit accru par degrés, fut porté à 7,950,000 liv. Cette somme représentoit trente-six de nos millions actuels.

A la mort de François I^er^, le fisc recevoit 15,730,000 l. : c'étoient cinquante-six de nos millions. Sur cette somme il falloit prélever 60,416 l. 3 s. 4 d. pour les rentes perpétuelles créées par ce Prince, & qui, au denier douze, représentoit un capital de 725,000 l. : c'étoit une innovation. Ce n'est pas que quelques-uns de ses prédécesseurs n'eussent connu la funeste ressource des emprunts ; mais c'étoit toujours sous la caution de leurs Agens, & l'Etat n'étoit jamais engagé.

Quarante ans de guerres civiles, de fanatisme, de déprédations, de crimes, d'anarchie, plongerent les finances du Royaume dans un désordre dont il n'y avoit qu'un Sully qui pût les tirer. Ce Ministre économe, éclairé, vertueux, appliqué, courageux, éteignit pour sept millions de rentes, diminua les impositions de trois millions, & laissa à l'Etat vingt-six millions grevés seulement de 6,025,666 liv. 2 s. 6 d. de rente, toutes charges déduites ; il entroit donc vingt millions dans le Trésor Royal. 15,500,000 liv. suffisoient pour les dépenses publiques, & les réserves étoient de 4,500,000 liv.

La retraite forcée de ce grand-homme, après la fin tragique du meilleur des Rois, fut une calamité qu'il faut déplorer encore. La Cour

s'abandonna d'abord à des profufions qui n'avoient point d'exemple dans la Monarchie, & les miniftres formerent, dans la fuite, des entreprifes que les forces de la Nation ne comportoient pas. Ce double principe d'une confufion certaine ruina de nouveau le fifc. En 1661, les impofitions monterent à 84 millions 222,096 liv.; mais les dettes abforboient 52,377,172 livres; il ne reftoit par conféquent pour les dépenfes publiques que 31,844,924 livres, fomme évidemment infuffifante pour les befoins de l'Etat. Telle étoit la pofition des finances, lorfque l'adminiftration fera confiée à Colbert.

Ce Miniftre, dont le nom eft devenu fi fameux chez toutes les Nations, porta, en 1683, qui fut la derniere de fa vie, les revenus du Monarque qu'il fervoit, à 116,873,476 liv.; les charges ne montoient qu'à 23 millions 375,274 liv.; il entroit par conféquent dans les coffres du Roi, 93,498,202 livres. La funefte paffion de Louis XIV pour la guerre, fon goût défordonné pour toutes les dépenfes qui avoient de l'éclat, priverent la France des avantages qu'elle pouvoit fe promettre d'un fi grand Adminiftrateur.

Après la mort de Colbert, les finances, adminiftrées fans ordre & fans principes, fu-

rent la proie d'une foule de Traitans avides, qui se rendirent nécessaires par leur brigandage même, & parvinrent à donner la loi au Gouvernement.

Le discrédit devint bientôt universel. Les banqueroutes se multiplierent. L'argent disparut, le commerce fut anéanti, les consommations diminuerent. On négligea la culture des terres. Les contrats sur l'Hôtel-de-Ville ne se vendoient que la moitié de leur valeur. Louis XIV, sur la fin de ses jours, eut un besoin pressant de huit millions; il fut obligé de les acheter par trente-deux millions de rescriptions. C'étoit emprunter à quatre cents pour cent.

L'Etat avoit, il est vrai, 115, 389, 074 liv. de revenu; mais les charges en emportoient 82,859,504 liv.; & il ne restoit pour les dépenses du Gouvernem.t que 32,529,570 liv., à 30 l. 10 s. 6 d. le marc. Encore ces fonds étoient-ils consommés d'avance pour plus de 3 années.

Lorsque le Duc d'Orléans prit les rênes du Gouvernement, ses vrais amis désiroient qu'il assemblât les Etats Généraux: c'étoit un moyen infaillible de conserver, d'augmenter même la faveur publique, alors ouvertement déclarée pour lui. Philippe se prêtoit sans effort à cet expédient. Malheureusement, les perfides con-

fidens qui avoient usurpé trop d'empire sur ses pensées, réprouverent un projet où leurs intérêts particuliers ne se trouvoient pas. Il fut abandonné.

Alors quelques Grands, révoltés du despotisme sous lequel gémissoit la France, & ne voyant point de jour à l'ébranler, eurent l'idée d'une banqueroute entiere, qu'ils croyoient propre à tempérer l'excès du pouvoir absolu.

Le Régent, après quelques irrésolutions, se refusa à une violence qu'il jugeoit devoir imprimer une tache ineffaçable sur son administration. Il préféra un examen sévere des engagemens publics à une banqueroute flétrissante, dont il croyoit pouvoir éviter l'éclat. Le célebre Law vint à son secours, & la France eut l'espoir, aveuglément conçu, d'obtenir le rétablissement de la fortune publique par ses lumieres.

La machine politique sembla marcher; mais ses mouvemens, ni faciles ni réguliers, annonçoient une nouvelle chûte.

De quelque maniere que fussent depuis administrées les finances du Royaume, elles ne se trouverent jamais suffisantes pour les dépenses qu'on se permettoit. Inutilement on multiplioit les impôts: les besoins, les fantaisies, les déprédations augmentoient encore

davantage ; & le fisc s'obéroit toujours. A la mort de Louis XV, le revenu public s'élevoit à 375,331,874 livres ; mais les engagemens, malgré cette foule de banqueroutes qu'on s'étoit permises, montoient à 190,858,531 liv. Il ne restoit donc de libre que 184,473,343 livres. Les dépenses de l'Etat exigeoient 210,000,000 de liv. C'étoit, par conséquent, un vide de 25, 526, 657 liv. dans le Trésor de l'Etat.

La Nation comptoit sur un meilleur usage des revenus publics dans le nouveau regne. Ses espérances avoient pour base l'amour de l'ordre, le dédain du faste, l'esprit de justice, ces autres vertus simples & modestes qui parurent se rassembler autour du Trône, lorsque Louis XVI y monta.

---

## *SUR LES IMPOTS.*

LES membres d'une Confédération doivent tous contribuer à sa défense & à sa splendeur, selon l'étendue de leurs facultés, puisque ce n'est que par la force publique que chaque classe peut conserver l'entiere & paisible jouissance de ce qu'elle possede. L'indigent y a sans doute moins d'intérêt que le riche : mais il

y a d'abord l'intérêt de son repos, & ensuite celui de la conservation de la richesse nationale, qu'il est appelé à partager par son industrie. Point de principe social plus évident; & cependant point de faute politique plus commune que son infraction. D'où peut naître cette contradiction perpétuelle entre les lumieres & la conduite des Gouvernemens? Du vice de la Puissance législative, qui exagere l'entretien de la force publique, & usurpe, par ses fantaisies, une partie des fonds destinés à cet entretien. L'or du Commerçant, du Laboureur, la subsistance du pauvre, arrachés dans les campagnes & dans les Cours a l'intérêt & au vice, vient grossir le faste d'une troupe d'hommes qui flattent, haïssent & corrompent leur Maître; il va, dans des mains plus viles encore, payer le scandale & la honte de ses plaisirs. On le prodigue pour un appareil de grandeur, vaine décoration de ceux qui ne peuvent avoir de grandeur réelle; pour des fêtes, ressource de l'oisiveté impuissante au milieu des soins & des travaux que demanderoit un Empire à gouverner. Une portion, il est vrai, se donne aux besoins publics: mais l'incapacité distraite les applique sans jugement comme sans économie. L'autorité trompée, & qui ne

daigne pas cesser de l'être, souffre dans l'impôt une distribution injuste, une perception qui n'est elle-même qu'une oppression de plus.

Alors tout sentiment patriotique s'éteint. Il s'établit une guerre entre le Prince & les sujets. Ceux qui levent les revenus de l'Etat ne paroissent plus que les ennemis du citoyen. Il défend sa fortune de l'impôt, comme il la défendroit d'une invasion. Tout ce que la ruse peut dérober à la force, paroît un gain légitime; & les sujets, corrompus par le Gouvernement, usent de représailles envers un Maître qui les pille. Ils ne s'apperçoivent pas que, dans ce combat inégal, ils sont eux-mêmes dupes & victimes. Le fisc insatiable & ardent, moins satisfait de ce qu'on lui donne, qu'irrité de ce qu'on lui refuse, poursuit avec cent mains ce qu'une seule ose lui dérober. Il joint l'activité de la puissance à celle de l'intérêt. Les vexations se multiplient. Elles se nomment châtiment & justice; & le monstre qui appauvrit tous ceux qu'il tourmente, rend grace au ciel du nombre des coupables qu'il punit, & des délits qui l'enrichissent. Heureux le Souverain, qui, pour prévenir tant d'abus, ne dédaigneroit pas de

rendre à ſon peuple un compte fidèle de l'emploi des ſommes qu'il en exigeroit !

Comment établir un impôt ? L'aſſeoira-t-on ſur des Déclarations ? Mais il faudroit entre le Monarque & les ſujets une conſcience morale qui les liât l'un à l'autre par un mutuel amour du bien général, ou du moins une conſcience publique qui les raſſurât l'un envers l'autre par une communication ſincere & réciproque de leurs lumieres & de leurs ſentimens. Or comment établir cette conſcience publique, qui ſerviroit de flambeau, de guide, & de frein dans la marche des Gouvernemens ? Percera-t-on dans le ſanctuaire des familles, dans le cabinet du citoyen, pour ſurprendre & mettre au jour ce qu'il ne veut pas révéler, ce qu'il lui importe même ſouvent de ne pas révéler ? Quelle inquiſition ! quelle violence révoltante ! Quand-même on parviendroit à connoître les reſſources de chaque particulier, ne varient-elles pas d'une année à l'autre avec les produits incertains & précaires de l'induſtrie ? Ne diminuent-elles pas avec la multiplication des enfans, avec le dépériſſement des forces par les maladies, par l'âge, & par le travail ? Les facultés de l'humanité, utiles & laborieuſes, ne changent-elles pas avec les viciſ-

ſitudes que le temps apporte dans tout ce qui dépend de la nature & de la fortune ? La taxe perſonnelle eſt donc une vexation individuelle ſans utilité commune ? La capitation eſt un eſclavage affligeant pour l'homme, ſans profit pour l'État.

Après s'être permis l'impôt, qui eſt la preuve du deſpotiſme, ou qui y conduit un peu plus tôt, un peu plus tard, on s'eſt jeté ſur les conſommations. Les Souverains ont affecté de regarder ce nouveau tribut comme volontaire en quelque ſorte, puiſque ſa quantité dépend des dépenſes que tout citoyen eſt libre d'augmenter ou de diminuer au gré de ſes facultés & de ſes goûts, la plupart factices.

Mais ſi la taxe porte ſur les denrées du premier beſoin, c'eſt le comble de la cruauté. Avant toutes les loix ſociales, l'homme avoit le droit de ſubſiſter. L'a-t-il perdu par l'établiſſement des lois ? Survendre au peuple les fruits de la terre, c'eſt les lui ravir ; c'eſt attaquer le principe de ſon exiſtence, que de le priver, par un impôt, des moyens de la conſerver. En preſſurant la ſubſiſtance de l'indigent, l'Etat lui ôte les forces avec les alimens. D'un homme pauvre, il fait un mendiant ; d'un travailleur, un oiſif ; d'un mal-

heureux, un scélérat : c'est-à-dire, qu'il conduit un famélique à l'échafaud par la misere.

Si la taxe porte sur des denrées moins nécessaires, que de bras, perdus pour l'Agriculture & les Arts, sont employés, non pas à garder les boulevards de l'Empire, mais à hérisser un Royaume d'une infinité de petites barrieres ; à embarrasser les portes des villes ; à infester les chemins & les passages du commerce ; à fureter dans les caves, dans les greniers, dans les magasins ! Quel état de guerre entre le Prince & le peuple, entre le citoyen & le citoyen ! que de prisons, de galeres, de gibets, pour une foule de malheureux qui ont été poussés à la fraude, à la contrebande, à la révolte même, par l'iniquité des lois fiscales.

Quelle est la forme d'imposition la plus propre à concilier les intérêts publics avec les droits des citoyens ? C'est la taxe sur la terre. Un impôt est une dépense qui se renouvelle tous les ans pour celui qui en est chargé. Un impôt ne peut donc être assis que sur un revenu annuel ; car il n'y a qu'un revenu annuel qui puisse acquitter une dépense annuelle. Or on ne trouvera jamais de revenu annuel, que celui des terres. Il n'y a qu'elles qui restituent chaque année les avances qui leur sont faites,

& de plus un bénéfice dont il ſoit poſſible de diſpoſer. On commence, depuis long-tems, à ſoupçonner cette importante vérité. De bons eſprits la porteront un jour à la démonſtration; & le premier Gouvernement qui en fera la baſe de ſon adminiſtration, s'élevera néceſſairement à un degré de proſpérité inconnue à toutes les Nations & à tous les ſiecles.

Pour que rien ne puiſſe diminuer les avantages de cette heureuſe innovation, il faudra que toutes les terres, indiſtinctement, ſoient aſſujetties à l'impôt. Le bien public eſt un tréſor commun, dans lequel chaque citoyen doit dépoſer ſes tributs, ſes ſervices, & ſes talens. Jamais des noms & des titres ne changeront la nature des hommes & des poſſeſſions. Ce ſeroit le comble de la baſſeſſe & de la folie de faire valoir les diſtinctions qu'on a reçues de ſes peres, pour ſe ſouſtraire aux charges de la ſociété. Toute prééminence qui ne tourneroit pas au profit général, ſeroit deſtructive ; elle ne peut être juſte, qu'autant qu'elle eſt un engagement formel de dévouer plus particulierement ſa fortune & ſa vie au ſervice de la patrie.

Si de nos jours, pour la premiere fois, les terres étoient impoſées, ne jugeroit-on pas néceſſairement que la contribution doit être

proportionnée à l'étendue & à la fertilité des poſſeſſions ? Quelqu'un oſeroit-il alléguer ſes plans, ſes ſervices, ſes dignités, pour ſe ſouſtraire aux tributs qu'exige le ſervice public? Qu'ont de commun les taxes avec les rangs, les titres, & les conditions? Elles ne touchent qu'aux revenus; & ces revenus ſont à l'Etat, dès qu'ils ſont néceſſaires à ſa défenſe.

Un cadaſtre qui meſureroit avec ſoin les terres, qui apprécîroit avec équité leur valeur, ſeroit le ſeul moyen capable d'opérer la plus heureuſe des révolutions. On n'a que rarement, qu'imparfaitement appliqué un principe ſi ſimple & ſi lumineux. Il faut eſpérer que cette belle inſtitution, quoique vivement repouſſée par le crédit & par la corruption, ſera perfectionnée dans les Etats où elle a été adoptée, & qu'elle ſera introduite dans les Empires où elle n'exiſte pas encore. Le Monarque qui ſignalera ſon regne par ce grand bienfait, ſera béni pendant ſa vie; il laiſſera un nom cher à la poſtérité, & ſa félicité s'étendra au-delà des ſiecles, ſi, comme on n'en peut douter, il exiſte un Dieu rémunérateur.

Pour que les taxes ne ſoient jamais exceſſives, il faut qu'elles ſoient ordonnées, réglées & adminiſtrées par les repréſentans des Nations. L'impôt a toujours dépendu de la pro-

priété. N'eſt pas maître du champ, qui ne l'eſt pas du fruit. Auſſi, chez tous les peuples, les tributs ne furent-ils établis, dans leur origine, ſur les propriétaires, que par eux-mêmes, ſoit que les terres fuſſent réparties entre les Conquérans, ſoit que le Clergé les eût partagées avec la Nobleſſe, ſoit qu'elles euſſent paſſé, par le commerce & l'induſtrie, entre les mains de la plupart des citoyens; par-tout, ceux qui les poſſédoient avoient conſervé le droit naturel, inaliénable & ſacré, de n'être point taxés ſans leur conſentement. Otez ce principe, il n'y a plus de Monarchie, il n'y a plus de Nation, il ne reſte qu'un Deſpote & un troupeau d'eſclaves.

Peuples, ſi les Rois ordonnent aujourd'hui ce qu'ils veulent, reliſez votre Hiſtoire: vous verrez que vos aïeux s'aſſembloient, qu'ils délibéroient toutes les fois qu'il s'agiſſoit d'un ſubſide. Si l'uſage en eſt paſſé, le droit n'en eſt pas perdu; il eſt écrit dans le ciel, qui a donné la terre à tout le genre-humain pour la poſſéder; il eſt écrit ſur ce champ que vous avez pris la peine d'enclôre pour vous en aſſurer la jouiſſance; il eſt écrit dans vos cœurs, où la Divinité a imprimé l'amour de la liberté. Cette tête élevée vers les cieux n'eſt pas faite à l'image du Créa-

teur, pour ſe courber devant un homme ; aucun n'eſt plus qu'un autre, que par le choix, que de l'aveu de tous. Gens de Cour, votre grandeur eſt dans vos terres, & non pas aux pieds d'un maître! Soyez moins ambitieux : vous ſerez plus riches. Allez rendre la juſtice à vos vaſſaux, & vous augmenterez votre fortune en augmentant la maſſe du bonheur commun. Que gagnez-vous à élever l'édifice du deſpotiſme ſur les ruines de toute eſpece de liberté, de vertu, de ſentiment, de propriété ? Songez qu'il vous écraſera tous. Autour de ce coloſſe de terreur, vous n'êtes que des figures de bronze, qui repréſentent les Nations enchaînées aux pieds d'une ſtatue.

Si le Prince a ſeul le droit des tributs, quoiqu'il n'ait pas intérêt à ſurcharger, à vexer les peuples, ils ſeront ſurchargés & vexés. Les fantaiſies, les profuſions, les entrepriſes du Souverain ne connoîtront plus de bornes, dès qu'elles ne trouveront plus d'obſtacle. Bientôt une politique fauſſe & cruelle lui perſuadera que des ſujets riches deviennent toujours inſolens ; qu'il faut les ruiner pour les aſſervir, & que la pauvreté eſt le rempart le plus aſſuré du Trône. Il ira juſqu'à croire que tout eſt à lui, rien à ſes eſclaves, &

qu'il leur fait grace de tout ce qu'il leur laiſſe.

Le Gouvernement s'emparera de toutes les avenues & les iſſues de l'induſtrie, pour la traire à l'entrée & à la ſortie, pour l'épuiſer dans ſa route. Le commerce n'obtiendra de circulation que par l'entremiſe & au profit de l'Adminiſtration fiſcale. La culture ſera négligée par des mercenaires qui ne peuvent jamais eſpérer de propriété. La Nobleſſe ne ſervira & ne combattra que pour une ſolde. Le Magiſtrat ne jugera que pour des épices & pour des gages. Les Négocians mettront leur fortune à couvert, pour la tranſporter hors d'un pays où il n'y a plus de patrie, ni de ſûreté. La Nation n'étant plus rien, prendra de l'indifférence pour ſes Rois; ne verra ſes ennemis que dans ſes Maîtres; eſpérera quelquefois un adouciſſement de ſervitude dans un changement de joug; attendra ſa délivrance d'une révolution, & ſa tranquilité d'un bouleverſement.

---

## *SUR LA JUSTICE.*

LES Nations les plus policées n'en ſont pas encore venues juſqu'à connoître le prix de

l'homme ; témoins la multitude des peines capitales infligées par-tout, & pour des délits assez frivoles. Il n'y a pas d'apparence que des Nations, où l'on condamne à la mort une jeune fille de dix-huit ans, qui pourroit être mere de cinq ou six enfans, un homme sain & vigoureux, de trente ans, pour le vol d'une piece d'argent, aient médité sur ces tables de la probabilité de la vie humaine, qu'ils ont si savamment calculées, puisqu'elles ignorent combien la cruauté de la nature immole d'individus, avant que d'en amener un à cet âge.

On répare, sans s'en douter, un petit dommage fait à la société, par un plus grand. Par la sévérité du châtiment, on pousse le coupable du vol à l'assassinat. Quoi donc! est-ce que la main qui a brisé la serrure d'un coffre-fort n'est plus bonne qu'à être coupée ? Quoi donc! parce qu'un débiteur infidèle ou indigent n'est pas en état de s'acquitter, faut-il le réduire à l'inutilité pour la société, à l'insolvabilité pour vous, en le renfermant dans une prison ? Ne conviendroit-il pas mieux à l'intérêt public & au vôtre, qu'il fît quelque usage de son industrie & de ses talens, sauf à l'action que vous avez légitimement intentée contre lui, à le suivre par-tout, &

à

à s'y saisir d'une portion de son lucre, fixée par quelque sage loi ? Que gagne le créancier cruel, qui, tourmenté de son avarice & de sa vengeance, aime mieux tenir son malheureux débiteur dans les fers couché sur de la paille, & l'y nourrir de pain & d'eau, que de le rendre à la liberté ?

---

## *SUR LA TOLÉRANCE.*

TOUS les cultes partent d'un tronc commun, qui subsiste & qui subsistera à jamais, sans qu'on ose l'attaquer, sans qu'on puisse prévoir la nature des branches qu'il repoussera, sans qu'il soit permis d'espérer d'en arracher une seule qu'avec effusion de sang. Il y auroit peut-être un remede : ce seroit une si parfaite indifférence des Gouvernemens, que, sans aucun égard à la diversité des cultes, les talens & la vertu conduisissent seuls aux places de l'Etat & aux faveurs du Souverain. Alors peut-être les différentes Eglises se réduiroient à des différences insignifiantes d'école. Le Catholique & le Protestant vivroient aussi paisiblement, l'un à côté de l'autre, que le Cartésien & le Newtonien. Nous disons *peut-*

*étre*, parce qu'il n'en eſt pas des matieres de religion, ainſi que des matieres de philoſophie.

Le défenſeur du plein & du vide ne croit ni offenſer, ni honorer Dieu par ſon ſyſtême. Le plus zèlé ne compromettroit, pour ſa défenſe ou ſa propagation, ni ſon repos, ni ſon honneur, ni ſa fortune, ni ſa vie. Qu'il perſiſte dans ſon opinion, ou qu'il l'abandonne, on ne l'appellera point apoſtat. Ses leçons ne ſeront point traitées d'impiétés & de blaſphêmes, comme il arrive dans les diſputes de religion, où l'on croit la gloire de Dieu intéreſſée, où l'on tremble pour ſon ſalut à venir, & pour la damnation éternelle des ſiens; où ces conſidérations ſanctifient les forfaits, & réſignent à tous les ſacrifices.

Que faire donc? Faut-il, à l'exemple d'un peuple innocent & ſimple, qui voyoit l'embrâſement religieux prêt à gagner ſa paiſible contrée, défendre de parler de Dieu, ſoit en bien, ſoit en mal? Non, certes. La loi d'un ſilence qu'on ſe feroit un crime d'obſerver, ne feroit que de l'huile jetée ſur le feu. Faut il laiſſer diſputer ſans s'en mêler? Ce feroit le mieux ſans doute, mais ce mieux là ne ſera point ſans inconvéniens, tant que les premieres années de nos enfans ſeront con-

fiées à des hommes qui leur feront sucer, avec le lait, le poison du fanatisme dont ils sont enivrés. Et quand les peres deviendroient les seuls Instituteurs religieux de leurs enfans; n'y auroit-il plus de désordre à craindre ? J'en doute. Encore une fois, que faire donc ? Sans cesse parler de l'amour de nos semblables. On lit de l'île de Ternate, que les Prêtres y étoient muets. Il y avoit un temple, au milieu du temple une pyramide, & sur cette pyramide, *Adore Dieu; Observe les lois, Aime ton prochain.* Le temple s'ouvroit un jour de la semaine. Les Insulaires s'y rendoient. Tous se prosternoient devant la pyramide; le prêtre, debout à côté, en silence, montroit, de l'extrémité de sa baguette, l'inscription. Les peuples se relevoient, se retiroient, & les portes du temple se refermoient pour huit jours. J'assurerois bien qu'il n'est mention, dans les annales de cette île, ni de disputes, ni de guerres de religion. Mais où verra-t-on jamais un Ministere indifférent, un catéchisme aussi court, & un Prêtre muet ? Par-tout un Ministere intolérant, un catéchisme compliqué, & un Prêtre qui parle.

Le premier devoir d'une Administration sage est de ménager les opinions dominantes dans un pays; car les opinions sont la propriété

la plus chere des peuples, propriété plus chere que leur fortune même. Elle peut travailler ſans doute à les rectifier par les lumieres, à les changer par la perſuaſion, ſi elles diminuent les forces de l'Etat; mais il n'eſt pas permis de les contrarier ſans néceſſité; c'eſt un genre d'oppreſſion & de tyrannie particuliére à la Politique moderne, que celui qui s'exerce ſur les penſées & les conſciences; que cette piété cruelle, qui, pour des formes extérieures de culte, anéantit, en quelque ſorte, Dieu même, en détruiſant une multitude de ſes adorateurs; que cette impiété, plus barbare encore, qui, pour des choſes auſſi indifférentes que doivent paroître les cérémonies de religion, anéantit une choſe auſſi eſſentielle que doit l'être la vie des hommes & la population des Etats. Car on n'augmente point le nombre ni la fidélité des ſujets, en exigeant des ſermens contraires à la conſcience; en contraignant à des parjures ſecrets ceux qui s'engagent dans les liens du mariage ou dans les diverſes profeſſions du citoyen. L'unité de religion n'eſt bonne que lorſqu'elle ſe trouve naturellement établie par la perſuaſion. Dès que la conviction ceſſe, un moyen de rendre aux eſprits la tranquillité, eſt de leur laiſſer la liberté. Lorſqu'elle eſt égale, pleine, & en-

tiere pour tous les citoyens, elle ne peut jamais troubler les familles.

---

## SUR LES CORVÉES.

IL fut un temps en Europe ( c'étoit celui du Gouvernement féodal ), où les métaux n'entroient guere dans les ſtipulations publiques ou particulieres. Les Nobles ſervoient l'Etat, non de leur bourſe, mais de leur perſonne; & ceux de leurs vaſſaux qu'ils s'étoient appropriés par la conquête, leur payoient des redevances, ſoit en denrées, ſoit en travaux. Ces uſages, deſtructifs pour les hommes & pour les terres, devoient perpétuer la barbarie dont ils tiroient leur origine; mais enfin ils tomberent par degrés, à meſure que l'autorité des Rois, ſous l'appât de l'affranchiſſement des peuples, vint à ſaper l'indépendance & la tyrannie des grands. Le Prince, devenu ſeul maître, abolit, comme Magiſtrat, quelques abus nés du droit de la guerre, qui détruit tous les droits. Il conſerva cependant beaucoup de ces uſurpations conſacrées par le temps. Celle des corvées s'eſt maintenue en quelques Etats, où la Nobleſſe a preſque tout perdu, ſans que le peuple y ait rien

gagné. La France voit encore son aisance gênée par cette servitude publique, dont on a réduit l'injustice en méthode, comme pour lui donner une ombre d'équité.

Qui croiroit que, sous le siecle le plus éclairé de cette Nation, au temps où les droits de l'homme avoient été le plus sévérement discutés, lorsque les principes de la morale naturelle n'avoient plus de contradicteurs, sous le règne d'un Roi bienfaisant, sous des Ministres humains, sous des Magistrats integres, on ait prétendu qu'il étoit dans l'ordre de la justice, & selon la forme constitutive de l'Etat, que des malheureux qui n'ont rien suffent arrachés de leurs chaumieres, distraits de leur repos ou de leurs travaux, eux, leurs femmes, leurs enfans & leurs animaux, pour aller, après de longues fatigues, s'épuiser en fatigues nouvelles, à construire des routes encore plus fastueuses qu'utiles, à l'usage de ceux qui possedent tout; & cela, sans solde & sans nourriture!

---

## *SUR L'AGRICULTURE.*

L'INTÉRÊT du Gouvernement est de favoriser les Cultivateurs avant toutes les classes

oiseuses de la société. La Noblesse n'est qu'une distinction odieuse, quand elle n'est pas fondée sur des service réels & vraiment utiles à l'Etat, comme celui de défendre la Nation contre les invasions de la conquête & contre les entreprises du despotisme. Elle n'est que d'un secours précaire & souvent ruineux, quand, après avoir mené une vie molle & licencieuse dans les villes, elle va prêter une foible défense à la Patrie sur les flottes & dans les armées, revient à la Cour mendier, pour récompense de ses lâchetés, des places & des honneurs outrageans & onéreux pour les peuples. Le Clergé n'est qu'une profession au moins stérile pour la terre, lors même qu'il s'occupe à prier ; mais quand, avec des mains scandaleuses, il prêche une doctrine que son exemple & son ignorance rendent doublement incroyable, impraticable ; quand, après avoir déshonoré, décrié, renversé la religion par un tissu d'abus, de sophismes, d'injustices, & d'usurpations, il veut l'étayer par la persécution : alors ce Corps privilégié, paresseux, & turbulent, devient le plus cruel ennemi de l'Etat & de la Nation. Il ne lui reste de sain & de respectable que cette classe de Pasteurs la plus avilie & la plus surchargée, qui, placée parmi les peuples des campagnes,

travaille, édifie, conseille, console, & soulage une multitude de malheureux.

Les Cultivateurs méritent la préférence du Gouvernement, même sur les Manufactures & Arts, soit mécaniques, soit libéraux. Honorer, protéger les Arts de luxe, sans songer aux campagnes, sources de l'industrie, qui les a créés & les soutient ; c'est oublier l'ordre des rapports de la nature & de la société. Favoriser les Arts, & négliger l'Agriculture, c'est ôter les pierres des fondemens d'une pyramide, pour en élever le sommet.

« Si j'avois un homme qui me produisît deux » épis de blé au lieu d'un, disoit un Monarque, » je le préférerois à tous les génies politiques. » Pourquoi faut-il que ce Roi, que ce mot ne soit qu'une fiction du Philosophe Swift ? Mais une Nation qui produisit de tels Ecrivains, devoit réaliser cette belle sentence. Elle établit & perfectionna l'Agriculture par des honneurs & des prix aux cultivateurs. Une médaille fut frappée & adjugée au Duc de Bedfort, avec cette inscription : *Pour avoir semé du gland.* C'est que le travail est le premier devoir de l'homme, & que le premier travail est celui de la terre.



## PRÊTRES.

LE monde eſt trop éclairé pour ſe repaître plus long-temps d'incompréhenſibilités qui répugnent à la raiſon, ou pour donner dans des menſonges merveilleux, qui, communs à toutes les religions, ne prouvent pour aucune.

Prêtres, ſimplifiez votre doctrine, purgez-la d'abſurdités. Revenez à une morale praticable & ſociale. Paſſez de la réforme de votre théologie à celle de vos mœurs. Puiſque vous jouiſſez des prérogatives de la ſociété, partagez-en le fardeau. N'objectez plus vos immunités aux tentatives d'un Miniſtere équitable qui ſe propoſeroit de vous ramener à la condition générale des citoyens. Votre intolérance & les voies odieuſes par leſquelles vous avez acquis & vous entaſſez encore richeſſe ſur richeſſe, ont fait plus de mal à vos opinions que tous les raiſonnemens de l'incrédulité. Si vous euſſiez été les pacificateurs des troubles publics & domeſtiques, les avocats du pauvre, les appuis du perſécuté, les médiateurs entre l'époux & l'épouſe,

entre les peres & les enfans, entre les citoyens, les organes de la loi, les amis du Trône, les coopérateurs du Magistrat ; quelque absurdes qu'eussent été vos dogmes, on se seroit tu : personne n'eût osé attaquer une classe d'hommes si utiles & si respectables. Vous avez divisé l'Europe par des futilités, toutes les contrées ont fumé de sang ; & pourquoi ? On rougit à présent d'y penser. Voulez-vous restituer à votre Ministere sa dignité ? Soyez humbles, soyez indulgens, soyez même pauvres s'il le faut. Votre Fondateur le fut. Ses Apôtres, ses Disciples, les Disciples de ceux-ci, qui convertirent tout le monde connu, le furent aussi. Ne soyez ni charlatans, ni hypocrites, ni simoniaques ou marchands de choses que vous donnez pour saintes. Tâchez de devenir Prêtres, c'est-à-dire, les Envoyés du Très-Haut, pour prêcher aux hommes les vertus, & pour leur en montrer des exemples.

Quelques Politiques ont avancé que le Gouvernement ne devroit jamais fixer de revenus aux Ecclésiastiques. Les secours spirituels qu'ils offrent seront, disent-ils, payés par ceux qui réclameront leur ministere. Cette méthode redoublera leur vigilance & leur zèle : leur habileté pour la conduite des ames s'accroîtra chaque jour par l'expérience, par l'étude &

l'application. Ces hommes d'Etat ont été contredits par des Philosophes qui ont prétendu qu'une économie dont le but ou l'effet augmenteroit l'activité du Clergé, seroit funeste au repos public; & qu'il valoit mieux endormir ce Corps ambitieux dans l'oisiveté, que de lui donner de nouvelles forces. N'observe-t-on pas, ajoutent-ils, que les églises ou les maisons religieuses sans rente fixe, sont des magasins de superstition à la charge du bas peuple ? N'est ce pas là que se fabriquent les Saints, les miracles, les reliques, toutes les inventions dont l'imposture a accablé la religion ? Le bien des Empires veut que le Clergé ait une subsistance assurée, mais si modique, qu'elle borne nécessairement le faste du Corps & le nombre des membres. La misere le rend fanatique, l'opulence le rend indépendant; l'un & l'autre le rendent séditieux.

Ainsi le pensoit du moins un Philosophe qui disoit à un grand Monarque : « Il est dans » vos Etats un Corps puissant, qui s'est ar» rogé le droit de suspendre le travail de vos » sujets autant de fois qu'il lui convient de » les appeler dans ses temples. Ce Corps est » autorisé à leur parler cent fois dans l'année, » & à leur parler au nom de Dieu. Ce Corps » leur prêche que le plus puissant des Sou-

» verains eſt auſſi vil, devant l'Être des êtres, » que le dernier des eſclaves. Ce Corps leur » enſeigne, qu'étant l'organe du Créateur de » toutes choſes, il doit être cru de préfé- » rence aux Maîtres du monde ». Quelles doivent être les ſuites naturelles d'un pareil ſyſtême? De menacer la ſociété de troubles interminables, juſqu'à ce que les Miniſtres de la religion ſoient dans la dépendance abſolue du Magiſtrat; & ils n'y tomberont efficacement, qu'autant qu'ils tiendront de lui leur ſubſiſtance. Jamais on n'établira de concert entre les oracles du Ciel & les maximes du Gouvernement, que par cette voie. C'eſt l'ouvrage d'une adminiſtration prudente, que d'amener, ſans troubles & ſans ſecouſſes, le Sacerdoce à cet état, où, ſans obſtacles pour le bien, il ſera dans l'impuiſſance de faire le mal.

---

## *SUR LE CÉLIBAT DES MOINES.*

UNE foule d'êtres vivent dans une ſorte de ſociété qui ſépare à jamais les deux ſexes. L'un & l'autre iſolés dans des cellules, où,

pour être heureux, ils n'auroient qu'à se réunir, consument les plus beaux jours de leur vie à étouffer & à détester le penchant qui les attire à traverser les prisons & les portes de fer que la peur a élevées entre des cœurs tendres & des ames innocentes. Où est l'impiété, sinon dans l'inhumanité de ces institutions sombres & féroces, qui dénaturent l'homme pour le diviniser, qui le rendent stupide, imbécille, & muet comme les bêtes, pour qu'il divienne semblable aux Anges? DIEU de la nature, c'est à ton tribunal qu'il faut en appeler de toutes les loix qui violent le plus beau de tes ouvrages, en le condamnant à une stérilité que ton exemple désavoue! N'es-tu pas essentiellement fécond & reproductif! toi qui as tiré l'être du néant & du chaos, toi qui fais sans cesse sortir & renaître la vie du sein de la mort même? Qui est-ce qui chante le mieux tes louanges, l'être solitaire qui trouble le silence de la nuit pour te célébrer parmi les tombeaux, ou le peuple heureux, qui, sans se vanter de la gloire de te connoître, te glorifie dans ses amours, en perpétuant la suite & la merveille de tes créatures vivantes?

Les Moines ne furent pas toujours des hommes corrompus par l'oisiveté, par l'in-

trigue, par la débauche. Des ſoins utiles rempliſſoient tous les inſtans d'une vie édifiante & retirée. Les plus humbles, les plus robuſtes d'entre eux partageoient avec leurs ſerfs les travaux de l'agriculture. Ceux à qui la nature avoit donné ou moins de force ou plus d'intelligence, recueilloient dans des atteliers les arts fugitifs & abandonnés. Les uns & les autres ſervoient, dans le ſilence & la retraite, une Patrie dont leurs ſucceſſeurs n'ont jamais ceſſé de dévorer la ſubſtance, de troubler la tranquilité.

L'opinion fit les Moines, l'opinion les détruira. Leurs biens reſteront dans la ſociété pour y engendrer des familles. Toutes les heures perdues à des priéres ſans ferveur ſeront conſacrées à leur deſtination primitive, qui eſt le travail. Le Clergé ſe ſouviendra que dans ſes livres ſacrés, Dieu dit à l'homme innocent, *Croiſſez & multipliez*; que Dieu dit à l'homme pécheur, *Laboure & travaille*. Si les fonctions du ſacerdoce ſemblent interdire aux Prêtres les ſoins d'une famille & d'une terre, les fonctions de la ſociété proſcrivent encore plus hautement le célibat. Si les Moines défricherent autrefois les déſerts qu'ils habitoient, ils dépeuplent aujourd'hui les villes où ils fourmillent. Si le Clergé a

vêcu des aumônes du peuple, il réduit à ſon tour les peuples à l'aumône. Parmi les claſſes oiſeuſes de la ſociété, la plus nuiſible eſt celle qui, par ſes principes, doit porter tous les hommes à l'oiſiveté; qui conſume à l'autel & l'ouvrage des abeilles, & le ſalaire des ouvriers: qui allume durant le jour des lumieres de la nuit, & fait perdre dans les temples le temps que l'homme doit aux ſoins de ſa maiſon; qui fait demander au Ciel une ſubſiſtance que la terre ſeule donne ou rend au travail.

---

## *L'INJUSTICE DES PEUPLES CONTRE LES MINISTRES.*

ON fronde avec amertume les fauſſes opérations du Gouvernement; & lorſqu'il lui arrive par hazard d'en faire une bonne, on garde le ſilence. Peuples, dites-moi, eſt-ce donc la reconnoiſſance que vous devez à ceux qui s'occupent de votre bonheur? Cette eſpece d'ingratitude eſt-elle bien propre à les attacher à leur pénible devoir? Eſt-ce ainſi que vous les engagerez à les remplir avec diſtinction? Si vous voulez qu'ils ſoient attentifs au murmure de votre mécontentement, lorſqu'ils

vous vexent, que les cris de votre joie frappent leurs oreilles avec éclat, lorſque vous en êtes ſoulagés. A-t-on allégé le fardeau de l'impôt? illuminez vos maiſons, ſortez en tumulte, rempliſſez vos temples & vos rues; allumez des bûchers, chantez & danſez à l'entour; prononcez avec alégreſſe, béniſſez le nom de votre bienfaiteur. Quel eſt celui d'entre les Adminiſtrateurs de l'Empire, qui ne ſera flatté de cet hommage? Quel eſt celui qui ſe réſoudra, ſoit à ſortir de place, ſoit à mourir ſans l'avoir reçu? Quel eſt celui qui ne déſirera pas d'augmenter le nombre de ces eſpeces de triomphes? Quel eſt celui dont les petits-fils n'entendront pas dire avec un noble orgueil : « Son aïeul » fit allumer quatre fois, cinq fois les feux » pendant la durée de ſon adminiſtration? » Quel eſt celui qui n'ambitionnera pas de laiſſer à ſes deſcendans cette ſorte d'illuſtration? Quel eſt celui, ſur le marbre funéraire duquel on oſeroit annoncer le poſte qu'il occupa pendant ſa vie, ſans faire mention des fêtes publiques que vous célébrâtes en ſon honneur? Cette réticence transformeroit l'inſcription en une ſatyre. Peuples, vous êtes également vils, & dans la miſere, & dans la félicité : vous ne ſavez ni vous plaindre, ni vous réjouir.

---